

## **Le sujet américain du jour**

**(VOA du 13 octobre 1999, à 19 h 45 mn Tu)**

Le géant américain du tabac, Philip Morris, a reconnu, pour la première fois, que le tabac peut provoquer des maladies mortelles.

Le numéro 1 des cigarettes aux Etats Unis a admis, sur son site internet, qu'il existe un consensus médical et scientifique sur le fait que « fumer des cigarettes » provoque, entre autres, le cancer du poumon, l'emphysème et diverses maladies cardiaques.

Cela faisait des décennies que Philip Morris rejetait les conclusions de la communauté médicale concernant les méfaits du tabac. Son revirement de position fait partie d'une campagne médiatique destinée à redorer son blason. D'après le New York Times, cette campagne, de 100 millions de dollars, évoquera aussi les activités caritatives de la Société.

Une tendance se fait jour parmi les fabricants de cigarettes : ils cherchent à évoquer les questions de santé liées au tabac après avoir réglé divers procès avec les Etats de l'union américaine. Les géants du tabac ont, en effet, accepté de verser près de 250 milliards de dollars sur 25 ans aux Etats pour rembourser les frais médicaux occasionnés par les maladies liés, au tabagisme.

**Texte lu par Michèle Joseph,  
journaliste à la VOA.**

**Radio Canada internationale, le 18 octobre 1999 (à 21 h 45 mn Tu);**

La RJR Mc Donald, 3<sup>e</sup> fabricant de cigarettes au Canada demande à la Cour suprême de la Colombie britannique de renverser la loi provinciale. Cette loi doit faciliter la tâche des fonctionnaires qui tentent de récupérer des compagnies de tabac une bonne partie des sommes dépensées pour soigner les victimes du tabagisme.

À Vancouver, notre collègue Lorn Colly :

« Cette loi est sans précédent au Canada et l'industrie du tabac rétorque qu'en établissant au préalable quelle preuve le tribunal devra accepter dans une poursuite, le gouvernement s'immisce dans l'indépendance de la magistrature. Guy Cotti, vice-président d'affaires corporatives à la compagnie de tabac RJR Mc Donald :

« Que ce soit le coût des soins, que ce soit les liens entre la santé et les prétendues maladies reliées au tabac, quoi que ce soit, on n'a aucune objection à rencontrer quelque gouvernement que ce soit dans quelque Cour que ce soit et à quelque moment que ce soit. Le problème n'est pas là. Nous, ce qu'on dit, ce que, on la fera, cette lutte à l'intérieur d'un cadre qui est normal.

Le projet de loi dit, on doit dire avec la preuve que le gouvernement veut proposer, en tant que telle. Le projet de loi, en tant que tel, est organisé de telle façon que, il n'y a pratiquement pas de recours. »

**Aux Etats Unis, après plusieurs années de litiges, les fabricants de cigarettes ont avoué que leurs produits sont nocifs.** L'industrie américaine s'est fait échauder, financièrement, au coût total de 246 milliards de dollars. Mais, au Canada, l'industrie du tabac n'a jamais concédé qu'il existe un lien entre le tabagisme et le cancer.

Si les tribunaux maintiennent la loi, la province pourra fonder ses arguments contre les fabricants sur des milliers de documents déjà reconnus par les tribunaux américains. C'est d'ailleurs la raison d'être de cette contre-offensive de la part des fabricants. On veut étouffer des poursuites semblables que pourraient tenter d'autres provinces canadiennes qui, elles, surveillent de très près cette affaire.

Mais, selon Robert Conningham, avocat à la Société canadienne du cancer, la législation britanno-colombienne n'est ni sans précédent, ni inconstitutionnelle.

« Les lois provinciales (...) ont pris comme modèle une loi en Floride. Donc, on voit çà ailleurs, dans autres juridictions et dans autres secteurs pour l'assurance, pour les autos, pour la compensation pour les personnes qui sont blessées au travail, beaucoup d'autres secteurs. On voit des lois adoptées par les provinces pour modifier le système pour les poursuites judiciaires. »

Le camp perdant fera sans doute appel de la décision et cela, jusqu'au plus haut tribunal au pays, la Cour suprême du Canada.

Si la loi est invalidée, le gouvernement promet de revenir à la charge en modifiant la législation. Si elle est maintenue, la province pourra alors procéder sa poursuite contre les fabricants de cigarettes: » Lorn Colly, Radio Canada internationale, Vancouver.

**Document sonore présenté par M. Stéphane Parent, journaliste à RCI**